

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Partenariat Ville de Marseille - Avenant 2019-2020 - réaffectations - Année 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors de sa séance du 13 juillet 2016, la Commission permanente du Conseil départemental avait adopté un partenariat destiné à financer les investissements structurants de la Ville de Marseille.

Ainsi, une convention-cadre entre le Département et la Ville de Marseille avait été approuvée par cette même Commission permanente, fixant les modalités de mise en œuvre de l'aide financière apportée et affectant, sur une période de trois ans, de 2016 à 2019, une enveloppe de 100 M€ pour des projets définis en concertation avec la Ville.

Cette enveloppe a fait l'objet d'un complément de 50 M€ avec la signature d'un avenant n°1 ainsi que d'un avenant n°2 pour un montant de 50 M€ supplémentaire portant ainsi l'enveloppe totale à 200 M€

Dans le cadre des seize répartitions votées lors des Commissions permanentes de 2016 à 2020, le Département a ainsi financé 339 opérations dans divers domaines.

Le présent rapport a pour objet de procéder à différentes modifications et mises à jour.

Ainsi, il convient de :

- corriger la désaffectation de 872.900 € votée par la Commission permanente du 13 décembre 2019 concernant le dossier d'extension et de rénovation de l'école maternelle Sainte-Marguerite dans le 9ème arrondissement (AC-005863) par un montant de 849.665 €;
- annuler la désaffectation consécutive à la caducité du dossier de création d'un jardin public au clos fleuri dans le 5ème arrondissement (AC-006572) lors de la Commission permanente du 14 décembre 2018 mais en fait déjà prononcée par la Commission permanente du 19 octobre 2018, pour un montant de 40.086 €;
- diminuer le montant des travaux de confortement et de rénovation du groupe scolaire du cours Julien dans le 6ème arrondissement (AC-012899) le projet ayant été revu à la baisse à 400.000 €HT (au lieu de 520.000 €HT), ainsi que la subvention départementale correspondante

(280.000 € au lieu de 364.000 €). Cette modification entraîne un désengagement de 84.000 € conformément au tableau joint en annexe 2.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL